



CERTIFICATION

AIO certifie que l'entreprise :

NEXT INTERIM SAS

13 avenue de la Falaise
38360 Sassenage
France

a été auditée et jugée conforme aux exigences du programme de certification d'AIO « PRO-CERT – ProgCertEntHyp » dans sa version en vigueur, comprenant les exigences de l'Arrêté du 29 Septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares.

Le champ d'application est le suivant :

Entreprise de Travail Temporaire délégrant du personnel réalisant des Travaux Hyperbares mentions A et D.

Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences du texte ci-dessus,
ce certificat est valable du **20 mars 2026** au **05 mars 2027**

Certificat n° **FR2026482_1**

Date d'émission : 20 mars 2026
Didier ANSEL – Directeur Général



Un certificat peut être retiré ou suspendu au cours du cycle de 4 ans. Vérifiez la validité à l'instant « t » en scannant le QR code.

contact@aiocertification.com

Adresse de l'organisme certificateur : 27, rue Maurice Flandin, 69003 Lyon - FRANCE